



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

satellites

Question écrite n° 31320

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la suspension de la diffusion de la chaîne de télévision sinophone indépendante NTDTV par la société Eutelsat. Depuis le mois de juin 2008 la transmission par satellite sur la zone Asie de la chaîne NTDTV par le satellite W 5 de la société Eutelsat est interrompue pour des raisons techniques. Cependant, il apparaît que cette suspension ne serait pas seulement motivée par ces seules raisons techniques et que la libération de créneaux de transmission résultant du départ d'un important client d'Eutelsat permettrait de reprendre la diffusion de la chaîne NTDTV à destination de l'Asie. La suspension de la diffusion prive ainsi plusieurs millions de personnes d'une information indépendante et libre. À travers la chaîne NTDTV, c'est la liberté d'opinion et le pluralisme de la presse qui sont en jeu. Il lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend intervenir positivement auprès d'Eutelsat, société bénéficiant de capitaux publics, pour que reprenne la diffusion de la chaîne sinophone indépendante.

Texte de la réponse

Selon les informations communiquées par les représentants français d'Eutelsat, il semblerait que le satellite W5 de la société ait subi un incident technique au mois de juin dernier qui s'est traduit par la perte de l'un de ses deux panneaux solaires. Suite à cet incident, Eutelsat a indiqué avoir choisi de faire fonctionner à puissance réduite 20 des 24 répéteurs du satellite et d'en arrêter quatre afin de minimiser l'impact sur ses clients. Eutelsat aurait parallèlement proposé aux quatre clients dont les programmes vers l'Asie ont été suspendus des solutions de repli auprès de sociétés concurrentes. Toutefois, aucun arrangement n'a pu être trouvé avec la chaîne NTDTV dans ce cadre, notamment parce que la chaîne en langue chinoise conteste la gestion de la panne par la société française ayant conduit à la suspension de ses programmes. De son côté, Eutelsat a fait valoir des considérations techniques et économiques, et non politiques. Eutelsat ayant été privatisée en 2001, et donc étant désormais une société commerciale de droit privé, l'honorable parlementaire comprendra qu'il n'appartient pas aux autorités françaises de se prononcer sur les activités de cette société dès lors qu'elles se déroulent dans un cadre légal.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31320

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8279

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1011